



**65010 - Soutien à la pratique sportive**

**Proposition d'attribution d'aides à  
l'initiation à l'équitation, à la pratique  
sportive compétitive amateur  
Proposition d'approbation des programmes  
d'actions proposés par les Comités  
Départementaux de Sport Adapté et de Badminton**

**Rapport n° CP/2017/474**

**Service gestionnaire :**  
J530 - Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides à l'initiation à l'équitation pour les jeunes en situation de handicap, accueillis dans les établissements spécialisés (Institut Médico Educatif et Institut Médico Professionnel), et aux associations sportives ayant engagé une de leurs équipes ou des athlètes en championnats de France handisport ou de sport adapté. Il a également pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les programmes d'actions proposés par les Comités Départementaux de Sport Adapté et de Badminton.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en situation de handicap notamment en apportant une aide à l'initiation à l'équitation à ceux accueillis dans des établissements spécialisés (Institut Médico Educatif et Institut Médico Professionnel), et aux associations sportives ayant engagé une de leurs équipes ou des athlètes en championnats de France handisport ou de sport adapté.

Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A L'INITIATION A L'EQUITATION**

Le Département attribue aux centres équestres pour l'année scolaire 2016/2017, une subvention de 2,21 € par leçon dans le cadre de l'initiation à l'équitation pour les jeunes en situation de handicap et accueillis dans les établissements spécialisés (Institut Médico Educatif et Institut Médico Professionnel), conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 8 décembre 2016 (Délibération n° CD/2016/155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 1 312,74 € aux centres équestres figurant dans le tableau joint en annexe.

**2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ASSOCIATIONS ENGAGEES  
DANS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE HANDISPORT ET SPORT ADAPTE :  
RESULTATS ET DEPLACEMENTS**

Le Département attribue aux associations sportives affiliées aux comités handisport et de sport adapté une subvention de 0,10€/km, en fonction des résultats sportifs pour la saison 2016/2017(sports individuels) et des déplacements (sports collectifs) pour la saison 2017/2018, conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 8 décembre 2016 (Délibération n° CD/2016/155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 38 490,60 € aux associations sportives figurant dans le tableau joint en annexe.

### **3. PROPOSITION D'APPROBATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSEES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions pluriannuelles à conclure pour la période 2017/2019 et d'attribuer des subventions annuelles dans le cadre de conventions financières concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 au Comité Départemental de Sport Adapté du Bas-Rhin et au Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les modalités suivantes : 0,43 € pour moins de 500 licenciés, 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés) ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :
  - axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
  - axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
  - axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
  - axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
  - axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

#### **3.1 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Sport Adapté**

Le Comité Départemental de Sport Adapté sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

##### 1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité Départemental de Sport Adapté compte 11 associations affiliées, représentant 634 licenciés, contre 605 en 2015.

Les associations sont implantées dans des établissements médico-sociaux ou rattachées à des associations gestionnaires et :

- six sont des clubs sportifs comportant en leur sein une section sport adapté ;
- deux sont autonomes.

En 2016, le nombre de licenciés est de 634 (20 % de jeunes) dont 64 % avec une licence compétitive.

En ce qui concerne l'encadrement, les situations sont très diverses :

- dans les associations proches des établissements, ce sont principalement des éducateurs, de toutes formations, dont des éducateurs sportifs avec une formation sport adapté qui assurent l'encadrement ;
- dans les associations affinitaires l'encadrement est assuré par les cadres des clubs, salariés ou bénévoles ;
- dans les associations autonomes, l'encadrement est assuré par des éducateurs ayant la qualification sport adapté, salariés des associations et des bénévoles.

Dans le cadre du développement de ses activités, le comité a notamment organisé des randonnées et rencontres « *activités motrices* » non compétitives à destination des jeunes ainsi que des rencontres à destination d'adultes en situation de handicap, rassemblant des participants de diverses associations.

Ainsi des manifestations ont eu lieu au gymnase d'Ingwiller, à la piscine de Bouxwiller, au stade du Haut-Barr à Saverne, une randonnée à Neuwiller les Saverne ainsi qu'un stage de ski aux Karellys.

Le Comité s'est également impliqué dans l'organisation de championnats départementaux tels ceux de football, natation et judo ainsi que d'autres rencontres compétitives qui ont réuni entre 30 et 110 participants en tir à l'arc, futsal, tennis de table, pétanque, athlétisme....

Le Département soutient le comité depuis 2011, pour la mise en place de différentes actions de promotion du sport adapté ayant pour objectifs de :

- soutenir et accompagner les associations ;
- développer les rencontres sportives compétitives et non compétitives ;
- diversifier l'offre sportive.

En 2011, le Département a conclu avec le Comité Départemental de Sport Adapté une convention d'objectifs pluriannuelle (sur 3 années) engageant un montant global de 6 000 €. En 2014, le Département est intervenu à hauteur de 1 920 € et depuis 2015, annuellement à hauteur de 1 580 €.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif et on constate une légère progression des licenciés due en grande partie à la diversification de l'offre de pratique.

## 2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- soutenir et accompagner les associations dans l'organisation de rencontres et l'amélioration des compétences des bénévoles ;
- renforcer la collaboration avec les autres comités sportifs ;
- éduquer les jeunes via l'engagement associatif ;
- diversifier l'offre sportive afin de favoriser l'accueil des différents publics et optimiser la communication sur le sport adapté.

L'objectif du comité est de permettre à un maximum d'enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental ou psychique, la pratique d'une activité physique ou sportive. Pour développer le sport adapté, le comité souhaite également mieux se faire

connaître dans le département (à travers la communication et des actions d'information), auprès d'administrations (M.D.P.H.), d'associations de coordination (C.R.E.A.I.UROPA.) et d'associations de familles de personnes en situation de handicap (U.D.A.P.E.I.).

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 1 580 € et le comité sollicite pour mener à bien ses actions sur les trois années à venir la reconduction du soutien départemental.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Sport Adapté une subvention pour un montant de 1 580 € pour l'année 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Sport Adapté pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 1 580 € pour l'année 2017, sera versée en une seule fois.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 12 octobre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 1 580 € en faveur du Comité Départemental de Sport Adapté, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

### **3.2 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton**

Le Comité du Bas-Rhin de Badminton sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

#### 1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité du Bas-Rhin de Badminton compte 4 700 licenciés, soit 30 % des licenciés de la Ligue du Grand Est, il est au 11<sup>e</sup> rang national, répartis dans 58 clubs.

Le comité poursuivait quatre objectifs de développement :

- soutenir les associations (encadrement, structuration) et mutualiser les moyens ;
- développer les relations entre le monde associatif et le monde scolaire ;
- réduire les incivilités et responsabiliser les jeunes (notamment via l'arbitrage) ;
- développer la pratique pour le plus grand nombre, et notamment certains publics cibles (badminton adapté, jeunes, seniors, non compétiteurs...).

Ainsi il souhaite soutenir les associations au niveau de l'encadrement de la pratique et de la structuration (en favorisant notamment la mutualisation des moyens), afin de répondre au manque d'encadrants et de techniciens dans les clubs.

En attendant la création d'un groupement d'employeurs, c'est le comité qui a assuré ce rôle en organisant des mises à disposition de cadres professionnels aux clubs qui en font la demande.

Ainsi 15 conventions ont été conclues avec les clubs sur l'ensemble du territoire (Reichshoffen, Brumath, Hoerd, Gamsheim, Lampertheim, Thal-Marmoutier, Saverne, Mundolsheim, HautePierre, Neuhof, Geispolsheim, Willgottheim, Molsheim, Kogenheim-Benfeld, Sélestat).

Plus de 250 joueurs (283 joueurs inscrits exactement) ont été encadrés et suivis dans 15 écoles de badminton (E.F.B.).

La mise en place du dispositif jeune a été pérennisée dans le département selon les modalités suivantes : 3 plateaux minibad accueillant en moyenne une trentaine de jeunes, ainsi qu'une dizaine d'encadrants bénévoles qui bénéficient également de formation continue. Les « *plateaux minibad* » ont été menés à Strasbourg, Benfeld et Mundolsheim.

Le développement de la pratique auprès des jeunes est également l'une des priorités du Département puisqu'il a renforcé les relations entre le monde scolaire et le monde associatif, tout en responsabilisant les jeunes grâce à la pratique, afin de réduire les incivilités.

Le badminton est désormais le 1<sup>er</sup> sport scolaire à l'U.N.S.S.

Enfin, le comité départemental a également pour objectif d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, en ciblant des publics comme les personnes en situation de handicap, les seniors et les non compétiteurs.

Les actions clubs en direction des seniors (exemple : à la Maison de Retraite des Aulnes de Betschdorf) et des personnes en situation de handicap mental (partenariat avec l'I.M.Pro du Ried « *Don Bosco* », insertion en milieu ordinaire sous l'encadrement d'un intervenant formé au sport adapté mention badminton) ont été soutenues.

L'offre en direction des publics non compétiteurs a été développée via « *Les Nuits du Badminton* », les rencontres « *badgirls* » et les playbad (plus d'une quarantaine de rencontres playbad sur l'ensemble du territoire, 6 nuits du badminton (Benfeld, Drusenheim Gamsheim, Molsheim, Soultz-Sous-Forets, Chatenois) et 2 rencontres badgirls (Strasbourg, Willgottheim) sur la saison.

## 2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- soutenir les associations dans leur développement et promouvoir la pratique du badminton au féminin ;
- promouvoir la discipline auprès des jeunes et l'utiliser comme vecteur de valeurs sociales et éducatives, avec une démarche citoyenne ;
- développer et promouvoir le badminton auprès des seniors, des personnes en situation de handicap.

Le badminton présente la particularité d'être un sport où la mixité est de rigueur sur un même terrain. Mais on constate une baisse des licenciées, que le comité souhaite enrayer. A cette fin, il entend développer une pratique conviviale et ludique, à visée d'entretien physique.

Il a également prévu de promouvoir les valeurs de citoyenneté, de fair-play, de respect de l'autre et d'acceptation des différences auprès des jeunes dès le plus jeune âge. Il souhaite pérenniser les formations de jeunes arbitres.

Enfin il envisage de développer son dispositif senior avec le recrutement d'une spécialiste des actions en direction de ce public, ainsi que le para badminton et le badminton adapté pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 13 460 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide de 20 000 €, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 114 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton une subvention pour un montant de 13 460 € pour l'année 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 13 460 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte- rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 12 octobre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 13 460 € en faveur du Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15268	65-6574-28	3 800,00 €	3 800,00 €	1 312,74 €
40465	65-6574-32	138 700,00 €	43 253,70 €	38 490,60 €
30301	65-6574-32	395 000,00 €	113 380,00 €	15 040,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 54 843,34 € selon la répartition suivante :*

*- 1 312,74 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;*

*- 38 490,60 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;*

*- 1 580,00 € au Comité Départemental de Sport Adapté du Bas-Rhin au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et qui sera versée en une seule fois au vue des conventions signées ;*

*- 13 460,00 € au Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes, une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.*

*La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure pour l'année 2017, entre le Département et l'Association Strasbourg Handisport Passion Aventure (A.S.H.P.A) et autorise son président à signer cette convention.*

*La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental de Sport Adapté et le Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton et autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY